Section européenne Anglais ou Espagnol



LES SECTIONS EUROPÉENNES
ANGLAIS - SCIENCES PHYSIQUES
ESPAGNOL - ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

OBJECTIFS DE LA FORMATION
La formation s'adresse aux élèves de seconde, Première et Terminale générale ou technologique, motivés par l'apprentissage des langues vivantes. L'objectif est de développer leurs compétences en langues étrangères et leurs connaissances de la culture des pays étrangers.L'enseignement est fondé sur les axes suivants :l'apprentissage renforcé de la langue vivante étrangère choisie ;l'enseignement d'une matière en langue étrangère (sciences économiques et histoire-géographie, sciences physiques). On parle alors de discipline non linguistique (DNL) ;la connaissance approfondie de la culture du pays de la langue choisie.

CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION
L'horaire hebdomadaire est de 2 heures : une heure de langue vivante et une heure de DNL (discipline non linguistique).

INDICATION SUR LE DIPLOME
La scolarité en section européenne permet aux candidats ayant rempli les conditions requises (note supérieure ou égale à 12/20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante et note supérieure à 10/20 à l'évaluation spécifique) d'obtenir l'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat.

LES «+» DU LYCÉE DE LA MER ET DU LITTORAL Un enseignement dans le cadre de groupes d'élèves restreints (maximum 20 élèves).Le choix entre deux modules "européens" : Anglais-Sciences Physiques ou Espagnol-Sciences économiques et histoire-géographie, favorisant les possibilités de poursuites d'études.Des partenariats et des échanges scolaires avec l'Espagne et la Grande-Bretagne.

CONDITIONS D'ADMISSiON Pour les élèves de 3ème, préciser sur le dossier d'inscription : «sections européennes». En cas de fortes demandes, les notes dans les langues vivantes concernées seront prises en compte.Pour les élèves scolarisés en 2nde générale et technologique dans un autre établissement (entrée en classe de première), joindre les bulletins scolaires et un avis de l'enseignant en langue vivante.